

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MARS 2013

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2012.

II) COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Sous la présidence de Madame Anny BOUDET, doyenne de l'assemblée délibérante, le conseil municipal approuve les comptes administratifs de l'exercice 2012 tels que résumés ci-dessous

1) Compte administratif du CCAS

Section de fonctionnement

Dépenses : de l'exercice : 2 553,66 €

Recettes : de l'exercice : 3 000,00 €  
Report année n-1 : 1 420,53 €

4 420,53 €

Résultat de clôture : excédent de 1 866,87 €

2) Compte administratif de la Caisse des Ecoles

Section de fonctionnement

Dépenses : de l'exercice : 61 374,14 €

Recettes : de l'exercice : 76 756,65 €  
Report année n-1 : 3 968,77 €

80 725,42 €

Résultat de clôture : excédent de 19 351,28 €

### 3) Compte administratif de la commune

#### Section de fonctionnement

Dépenses : de l'exercice : 473 864,16 €

Recettes : de l'exercice : 536 557,57 €  
Report année n-1 : 124 028,15 €

660 585,72€

Résultat de clôture : excédent de 186 721,56 €

#### Section d'investissement

Dépenses : de l'exercice : 70 009,12 €

Recettes : de l'exercice : 66 179,10 €  
Report année n-1 : 89 139,00 €

155 318,10 €

Résultat de clôture : excédent de 83 308,98 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 120 000 € en dépenses et 105 000 € en recettes.

Vue d'ensemble : excédent de 270 030,54 €

Soit un excédent tous budgets de 291 248,69 € contre 218 556,45 € en 2011.

**III)**

### **COMPTES DE GESTION 2012**

Etablis par Madame la comptable communale, ils sont identiques en tout point, au centime près aux comptes administratifs.

Le conseil municipal adopte les comptes de gestion 2012.

**1- Affectation des résultats**

Au vu des résultats constatés aux comptes administratifs de l'exercice 2012, sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de les affecter comme suit aux budgets primitifs de l'exercice 2013.

- a) Budget du CCAS  
Reprise de l'excédent de 1 866,87 € en recettes de fonctionnement, compte 002
- b) Budget de la CDE  
Reprise de l'excédent de 19 351,28 € en recettes de fonctionnement, compte 002.
- c) Budget de la commune  
Reprise de l'excédent de 186 721,56 € en recettes de fonctionnement, compte 002  
Reprise de l'excédent de 83 308,98 € en recettes d'investissement, compte 001

**2- Taux d'imposition 2013**

Le Maire présente les bases prévisionnelles d'imposition pour 2013 qui progressent de 3% par rapport à 2012. Il propose de ne fiscaliser aucune contribution directe en intégrant les taux de cette fiscalisation aux taux communaux afin d'anticiper le problème que pose la disparition programmée du SIER d'Offranville, avec la reprise progressive de ses compétences par le syndicat départemental d'Electricité (SDE).

Les contributions fiscalisées étaient celles du SIER et permettaient le remboursement des emprunts contractés par le SIER au nom des communes.

Ces emprunts seront, soit restitués aux communes, soit transférés à SDE qui ne peut pas légalement appeler des contributions directes.

La simulation présentée sur les bases 2012 montre que cette intégration ne conduira pas à une augmentation de la pression fiscale sur les contribuables, ce qui s'ajoutera dans une colonne disparaîtra dans l'autre colonne.

Les quelques écarts infimes, de un ou deux euros, seront dus à l'obligation légale d'une variation uniforme des taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti conduisant à une baisse de la taxe d'habitation (- 0,77%) et du foncier non bâti (- 0,73%) et à une hausse du foncier bâti (+ 0,67%).

Pour un produit global attendu identique le coefficient d'intégration doit être de

$$\frac{210\,991}{161\,628} = 1,305411$$

Situation actuelle

Taux communaux :	TH : 9,02	Taux syndicaux :	TH : 2,83
	FB : 16,41		FB : 4,90
	FNB : 35,57		FNB : 11,10

Situation future

Taux communaux :	TH : 11,77	Taux syndicaux :	TH : 0
	FB : 21,42		FB : 0
	FNB : 46,43		FNB : 0

Le conseil municipal adopte cette proposition.

### 3- Subventions

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide des subventions suivantes :

a) Subvention de fonctionnement aux associations communales

Anciens Combattants	490 €
A.P.E.D.E	490 €
Club de l'Amitié	490 €
Coopérative Scolaire	490 €
Gymnastique Volontaire	490 €
Hutriers et Pêcheurs St-Aubinois	360 €
Amis-Caux	325 €
SAUFC	1 530 €
SNVVPA	150 €
VACA	150 €

b) Associations intercommunales

Comité de jumelage	250 €
--------------------	-------

c) Association Sports et Loisirs

Une subvention de 6 000 € destinée à apporter une aide financière aux dépenses d'équipement en matériel ou à l'organisation de manifestation des associations communales.

d) Société protectrice des animaux de Dieppe

Sur la base de 1 € par habitant, la subvention s'élève à 920 € pour l'année 2013. En contrepartie, la SPA prend en charge les animaux errant sur le territoire communal

### 4- Contributions directes aux EPCI

Au regard de la décision prise concernant les taux communaux d'imposition, toutes les contributions directes seront inscrites au budget communal.

V)

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### 1- Maintenance de l'éclairage public

La maintenance de l'éclairage public est assurée dans le cadre d'un marché à bons de commande des Monts et Vallées conclu pour une période de trois ans. Celui-ci expire au 31 mars 2013, proposition est faite de le renouveler pour une nouvelle période triennale, la consultation étant faite par la CCMV.

Accord du conseil municipal pour l'adhésion de la commune au marché à bons de commande des Monts et Vallées pour une période allant du 01 avril 2013 au 31 décembre 2016.

## **2- Réseaux électriques et éclairage public**

Le maire présente au conseil municipal les projets préparés par SDE76 concernant la 13<sup>e</sup> tranche d'effacement de réseaux et la 28<sup>e</sup> tranche d'éclairage public.

- Rue de Florence  
Effacement des réseaux et éclairage public pour un montant de 111 924,77 € TTC avec une participation communale de 42 816,82 € dont 5 562,93 € de TVA récupérable.
- Impasse du Moulin  
Effacement de réseaux et éclairage public pour un montant de 124 396,86 € TTC avec une participation communale de 42 573,21 € dont 4 078,91 € de TVA récupérable.
- Impasse des Etangs  
Effacement de réseaux et éclairage public pour un montant de 43 901,06 € TTC avec une participation communale de 18 394,32 € dont 1 941,69 € de TVA récupérable.
- Horloge astronomiques  
Pose de 15 horloges dans les armoires de commande de l'éclairage public pour un montant de 9 384,72 € TTC avec une participation communale de 3 626,85 € dont 1 537,96 € de TVA récupérable.
- Remplacement de luminaires  
Pose de 51 luminaires de 150w en remplacement des luminaires à vapeur de mercure ou d'une puissance de 250w pour un montant de 50 588,58 € TTC avec une participation communale de 19 824,86 € dont 8 290,44 € de TVA récupérable.

Globalement la dépense s'élève à 340 196,67 € TTC, la participation communale à 126 465,26 €, la TVA récupérable à 24 411,93 €.

Accord du conseil municipal sur ces projets en limitant au minimum le changement des luminaires. Le règlement de la part communale nécessitera le recours à un emprunt contracté directement par la commune.

## **3- Remplacement des photocopieurs**

L'entreprise ABI GROUP (ex SOAM) propose, en remplacement des deux photocopieurs, mairie et école, d'équiper la commune d'un photocopieur couleur et l'école d'un photocopieur noir et blanc dans le cadre d'un contrat de location sur la base de 113 € par mois pour les deux appareils.

Coût de la photocopie NB : 0,0058 €

Coût de la photocopie C : 0,055 €

Accord de principe du conseil municipal. La proposition reste à affiner, en particulier au niveau de la reprise des anciens photocopieurs.

**1- Réforme des rythmes scolaires**

La mise en application de la réforme est reportée à la rentrée 2014. L'inspection académique a été informée de cette décision et en a pris acte.

**2- Elections municipales 2014**

Les modalités du scrutin ne sont toujours pas fixées

- Seuil de scrutin de liste
- Désignation des délégués communautaires
- Déclaration de candidatures

**3- Pont de pierres**

La commission d'appel d'offres se réunit le lundi 18 mars à Martigny. Ça avance !

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,